

Génocide au Rwanda - Nouvelle inculpation à Bruxelles pour crime de génocide au Rwanda

Belga, 30 janvier 2024

Les autorités judiciaires belges ont procédé à une nouvelle inculpation il y a quelques jours, à Bruxelles, concernant le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994. Un homme, qui réside dans la capitale depuis 2000 en tant que réfugié politique, a été inculpé de crime de génocide et de crimes de guerre et placé sous mandat d'arrêt par le juge d'instruction, a confirmé à Belga mardi le parquet fédéral.

Cette enquête a été initiée il y a plusieurs années. Les policiers belges ont notamment mené dans ce cadre une commission rogatoire au Rwanda en 2022. Deux ans plus tard, fin janvier 2024, un suspect a été inculpé et placé sous mandat d'arrêt par le juge d'instruction en charge de l'enquête.

L'individu réside en Belgique de-

puis 2000, sous le statut de réfugié politique, a indiqué le parquet fédéral. Selon d'autres sources judiciaires, lors du génocide, le suspect était un directeur d'école à Kibuye. Cette ville de l'ouest du Rwanda a été le théâtre d'un massacre de masse particulièrement sanglant.

Des milliers de Tutsis avaient été rassemblés par les autorités de la ville, puis regroupés et emprisonnés dans l'église. Ils y ont été tués le 17 avril 1994. Aujourd'hui, en lieu et place de l'église a été construit un mémorial, érigé en souvenir des très nombreuses victimes de ce massacre de masse parmi les plus importants du génocide rwandais.

L'inculpé comparaitra en chambre du conseil mercredi. Celle-ci devra décider s'il y a lieu ou non de le maintenir sous mandat d'arrêt.